

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 11 novembre 2019, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Madame la conseillère
Manon Brassard

Messieurs les conseillers
Martin Simard
Luc Gilbert
Martin Gagné
Réjean Lacasse
Charles Lessard

Est également présente : M^{me} Véronique Lapointe, secrétaire-trésorière et directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ⁽³²⁹⁹⁾
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019; ⁽³³⁰⁰⁾
4. PÉRIODE DE QUESTIONS :
5. DOSSIERS DU MAIRE
 - 5.1. Appui à la MRC du Haut Saint-François - Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local ; ⁽³³⁰¹⁾
 - 5.2. Appui de la Municipalité à l'OBVHCN dans le cadre du projet d'Éradication du Myriophylle à épis de la Côte-Nord ; ⁽³³⁰²⁾
 - 5.3. Résolution soulignant les résultats de la Polyvalente des Rivières au dernier classement des écoles. ⁽³³⁰³⁾
6. DOSSIER DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
 - 6.1. Demande d'aliénation en faveur de Yolaine Girard ; ⁽³³⁰⁴⁾
 - 6.2. Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2020 ; ⁽³³⁰⁵⁾
 - 6.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #2019-137 règlement d'amendement au règlement no. 2018-123 tel que déjà amendé par le règlement no. 2019-134 afin de préciser la portée du règlement relativement à l'obligation d'installer des compteurs d'eau. ⁽³³⁰⁶⁾
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
 - 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité d'octobre 2019 ; ⁽³³⁰⁷⁾
 - 7.2. Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir d'octobre 2019 ; ⁽³³⁰⁸⁾
 - 7.3. Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles d'octobre 2019 ; ⁽³³⁰⁹⁾
 - 7.4. Transfert des crédits budgétaires. ⁽³³¹⁰⁾

8. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

- 8.1. Demande de PPCMOI 2019-01 relative au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Deuxième projet de résolution – Lot 4 343 640 ; ⁽³³¹¹⁾
- 8.2. Adoption du règlement no. 2019-135 modifiant le règlement 2010-050 relatif au zonage et à la grille des spécifications afin de modifier les usages permis dans la zone 122-R ; ⁽³³¹²⁾
- 8.3. Bail relatif à la SOPFIM ; ⁽³³¹³⁾
- 8.4. Achat de ponceaux pour accès de déneigement de bornes fontaines sur la route 138 ; ⁽³³¹⁴⁾
- 8.5. Agrandissement de la cour arrière du CPE ; ⁽³³¹⁵⁾
- 8.6. Arpentage, étude de sécurité du barrage de la prise d'eau ; ⁽³³¹⁶⁾
- 8.7. Rénovation – bureau adjointe administrative.

9. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR

- 9.1. Affichage pour le camping Bon-Désir ; ⁽³³¹⁷⁾
- 9.2. Offre de services pour réaliser le site Web du camping Bon-Désir. ⁽³³¹⁸⁾

10. DOSSIERS DE LA SALLE DE QUILLES

- 10.1. Rapport d'activités de la salle de quilles par le conseiller Martin Gagné. ⁽³³¹⁹⁾

11. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE, DE COTISATION ANNUELLE OU DE DEMANDE D'ADHÉSION

- 11.1. Journal Haute-Côte-Nord – Proposition publicitaire pour les vœux des Fêtes 2019 ; ⁽³³²⁰⁾
- 11.2. CHME – Publicité pour les vœux des Fêtes 2019 ; ⁽³³²¹⁾
- 11.3. Club Lions Escoumins-Bergeronnes – Renouvellement pour la publicité dans le bottin ; ⁽³³²²⁾
- 11.4. FQM – Adhésion annuelle 2020 ; ⁽³³²³⁾
- 11.5. Renouvellement – Guide touristique 2020-2021 de Tourisme Côte-Nord. ⁽³³²⁴⁾

12. CORRESPONDANCE

- Club sportif des Bouleaux Blancs des Escoumins inc. – Approbation des passages pour la saison 2019-2020 pour les sentiers de motoneige.

13. SUJETS DIVERS :

- 13.1. Appui à la Giroflée pour reconnaître les RSG en milieu familial. ⁽³³²⁵⁾

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE ⁽³³²⁶⁾

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

19-11-3299 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard

APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec les modifications suivantes :

Ajout au point 13. Sujet divers, le point 13.1 « Appui à la Giroflée pour reconnaître les RSG en milieu familial »

Retrait du point 8.7 « Rénovation – bureau adjointe administrative »,

QUE le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

19-11-3300 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions de l'assistance.

DOSSIER DU MAIRE

19-11-3301 Appui à la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 – Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;

d) La pérennité des infrastructures.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE Municipalité des Bergeronnes appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que la Municipalité des Bergeronnes participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des municipalités;
- f) L'accès difficile aux programmes existants;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- h) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, Martin Ouellet, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE le maire soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

19-11-3302 Appui de la Municipalité à l'OBVHCN dans le cadre du projet d'Éradication du Myriophylle à épis de la Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE l'OBVHCN est un organisme sans but lucratif qui assure la gestion de l'eau intégrée par bassins versants sur la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016, le Lac Gobeil et le Lac Jérôme sont aux prises avec le Myriophylle à épis, une plante envahissante;

CONSIDÉRANT QUE l'OBVHCN projette d'éradiquer ladite plante à l'aide de la technique d'arrachage manuel par des plongeurs;

CONSIDÉRANT QU'ils soumettront le projet au programme de lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la faune;

CONSIDÉRANT QU'ils présenteront également le projet au programme Affluents maritime du ROBVQ et du Gouvernement du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes appuie l'Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord pour ce projet qu'elle juge essentiel.

19-11-3303 Résolution soulignant les résultats de la Polyvalente des Rivières au dernier classement des écoles

CONSIDÉRANT QUE la Polyvalente des Rivières figure au sommet du classement des écoles avec un fort pourcentage d'élèves en difficulté;

CONSIDÉRANT QUE la Polyvalente des Rivières est située sur la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville a proclamé sa fierté face à ces résultats;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes se joigne à la Ville de Forestville pour souligner le résultat exceptionnel de la Polyvalente des Rivières.

DOSSIER DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

19-11-3304 Demande d'aliénation en faveur de Yolaine Girard

CONSIDÉRANT QUE Madame Yolaine Girard a transmis une demande d'achat du terrain situé au Lac Gobeil et appartenant à la municipalité correspondant au lot 4 342 967 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour un terrain sans service, le prix de vente est fixé à 3 \$ du mètre carré, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE Madame Yolaine Girard désire se porter acquéreur du lot 4 342 967 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'après la vérification auprès du directeur du Service des incendies de la Ville de Forestville, M. Martin Bouchard, la vente n'a aucune incidence au niveau des programmes de prévention en mesure d'urgence;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, à l'exception de la conseillère Manon Brassard se retirant de la décision en raison de conflit d'intérêt, *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

QUE la Municipalité accepte de vendre à Madame Yolaine Girard, au coût de 3 \$ du mètre carré, un terrain municipal correspondant au lot 4 342 967, mais tout en conservant une parcelle de 6 mètres de largeur;

QUE le montant total de la vente soit déterminé d'après la superficie réelle du terrain apparaissant sur le plan d'arpentage officiel que l'acheteur effectuer à ses frais et déposé à la municipalité avant la signature de l'acte notarié;

QUE l'acheteur s'engage à :

- mandater un notaire de son choix pour rédiger l'acte de vente et y inclure une clause quant à l'obligation d'implanter une clôture de ligne et de voir à son entretien à ses frais;
- déboursier les frais reliés à l'acte notarié de même que tout autre frais dont ceux reliés au piquetage du terrain;
- verser le montant de la vente à la signature de l'acte notarié à intervenir entre les parties.

QUE la vente est sujette, s'il y a lieu :

- aux servitudes ou charges existantes que pourrait découvrir le notaire lors de l'examen des titres;
- aux servitudes à créer à l'acte suite à l'analyse, par le notaire, d'éléments tels que cours d'eau, infrastructures d'Hydro-Québec, etc.;

- à l'application de la Loi sur le territoire agricole et à la Loi sur les biens culturels suite aux vérifications du notaire.

QUE Madame Yolaine Girard doit avoir acquis le lot 4 342 967 du cadastre du Québec avant le 30 novembre 2020, sans quoi cette résolution ne sera plus valide.

19-11-3305 Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE *l'article 148 du Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la municipalité des Bergeronnes pour 2020, ces séances débiteront à 19 h :

13 janvier 2020	6 juillet 2020
10 février 2020	17 août 2020
9 mars 2020	14 septembre 2020
14 avril 2020	13 octobre 2020
11 mai 2020	9 novembre 2020
8 juin 2020	14 décembre 2020

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

19-11-3306 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #2019-137 règlement d'amendement au règlement no. 2018-123 tel que déjà amendé par le règlement no. 2019-134 afin de préciser la portée du règlement relativement à l'obligation d'installer des compteurs d'eau

AVIS est donné par Charles Lessard, membre du conseil municipal, qu'un règlement sera soumis au conseil municipal pour adoption, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion, lequel vise à amender le règlement numéro 2018-123 tel que déjà amendé par le règlement numéro 2019-134 afin de préciser la portée du règlement relativement à l'obligation d'installer des compteurs d'eau.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

19-11-3307 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité d'octobre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 134 706.97 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'octobre 2019

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 134 706.97 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
MUNICIPALITÉ**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2019-10		
Ace Louis-Philippe Lepage	#569956 Réfection galerie édifice municipale, bois, béton, baratin, vis 2346.64\$, bois, protecteur 126.36\$, driver 21.07\$, #569955 barre panique cylindre 258.69\$, #566955 bois 452.33\$, bois 175.48\$, protecteur, bois, vis 271.58\$, protecteur 16.20\$, crédit bois -9.71\$, #569922 réfection archéo compose, peinture, ruban, pinceau, colle, calfeutrant, gypse, bois 388.63\$, #569956 baratin 107.43\$ (11)	4 154.70 \$
Centre Archéo-Topo	Contribution municipale	4 000.00 \$
Chambre de Commerce Forestville	Cotisation	155.22 \$
Chubb	#569976 Entretien système d'alarme	314.60 \$
Environnex	Test d'eau (2)	404.79 \$
Équipement Charlevoix	#569961 Vérification et entretien fournaïses	749.89 \$
Équipement GMM	Toner et poudre inclut dans le contrat service	0.00 \$
Explos-Nature	Inscription camp de jour	893.40 \$
G.L.M.R.	#569940 Gravier 559.77\$, crédit -42.42\$, crédit -193.10\$ (3)	324.25 \$
G.L.R.	#569957 Papier mouchoir 6.89\$, #569962 lait 4.29\$, #569963 pile 11.49\$, #569968 lait 3.75\$, #569975 lait 2.99\$, eau 10.50\$, #569985 lait 3.75\$ (7)	43.66 \$
J.M.B.R. (Rénovations)	#569924 Réfection archéo-topo bois, barreau, latte 137.75\$, #569926 réfection arena facia, solin 463.70\$, vis, couteau, ruban, embout 85.43\$, crédit pinceau -81.61\$ (4)	605.27 \$
Le Journal Haute Côte-Nord	Publicité dépôt de rôle d'évaluation 275.94\$, publicité semaine nationale des journaux 224.20\$ (2)	500.14 \$
Lépine (Les Produits Sanitaire)	#569978 Nettoyant tout usage, sac à déchet, moppe	218.74 \$
Malette	Honoraire professionnel état financier régie 742.17\$, honoraire professionnel rapport spécial sentier diversité 804.83\$ (2)	1 547.00 \$
Nathalie Ross	Honoraire professionnel cessation terrain sentier	987.45 \$
Pièces d'Autos Deschênes	#569984 Compresseur à air	344.91 \$
Purolator	Transport	5.39 \$
Rachel Bouchard	Inscription hockey	92.50 \$
Sel Warwick	#569935 Sel de glace	4 651.98 \$
Tremblay Bois Mignault	Honoraire juridique demande d'accès à l'information 1280.54\$, TECQ 6652.71\$,	17 148.63 \$

	tarification service de garde 2679.04\$, service première ligne 662.38\$, transfert quai à la Municipalité à la régie 5873.96\$ (5)		
Veolia	#569915 Rouge de phénol 289.04\$ (2)	289.04 \$	
Vip Télécom	Contrat service	173.27 \$	
TOTAL:		37 604.83 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2019-10			
Luc Caron	Domage et intérêt	275.27 \$	3190
CRCC Côte-Nord	Formation marketing	100.00 \$	3191
Fisa	Cotisation syndicale	144.68 \$	3192
Francis Bouchard	Déplacement	136.00 \$	3193
Simon-Pierre Dufour	Déplacement, frais cellulaire	371.10 \$	3194
Ministre des Finances	Contribution policière	20 777.00 \$	3195
Véronique Lapointe	Frais cellulaire	58.02 \$	3196
Julia Lavoie	#569944 Livres	209.88 \$	3197
Sara Brisson	Déplacement	133.38 \$	3198
Les Constructions Methodex	#233743 Travaux réflexion archéo-topo 17154.27\$, crédit matériaux archéo - 611.81\$, #233744 travaux réfection arena 17798.13\$ (3)	34 340.59 \$	3199
Explos-Nature	Subvention camp de jour	5 000.00 \$	3200
Municipalité de Tadoussac	Partage ressource urbanisme 6158.98\$, partage ressource préventionniste 1217.94\$ (2)	7 376.92 \$	7001
Sara Brisson	#569971 Décoration halloween, bonbons	385.21 \$	7035
MRC Haute Côte-Nord	Table des agents à la capitainerie	20.00 \$	7040
Sara Brisson	Citrouilles d'halloween	95.25 \$	7041
Bell Mobilité	Télécommunication cellulaire	45.09 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte 3.50\$, #569930 essence F150, diesel john deer, petit outils 286.29\$, essence 65.81\$ (3)	355.60 \$	Accès D
Vidéotron	Frais internet	103.87 \$	Accès D
Visa Desjardins	Frais annuel 60.00\$, #569950 acompte panneau arrière et lumières 100.00\$ (2)	160.00 \$	Accès D
Chambre de commerce Forestville	Assurance collective	1 370.61 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité hangar	142.37 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité lumières de rues	628.60 \$	Auto
Salaire	Total salaire mensuel	24 872.70 \$	
SOUS-TOTAL:		97 102.14 \$	
TOTAL:		134 706.97 \$	

19-11-3308 Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir d'octobre 2019

EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 63 719.94 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'octobre 2019

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 63 719.94 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
CAMPING BON-DÉSIR**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2019-10			
Ace Louis-Philippe Lepage	#569874 Bois, pinceau, vis, manchon 1054.35\$, 569804 bois 62.63\$, #569877 radiateur 27.00\$, #569878 peinture 97.25\$ (4)	1 241.23 \$	
Atelier Brisson Gagné	#569881 Plate de Scie	0.00 \$	
Gauthier Transport	Frais transport	13.23 \$	
J.M.B.R. Rénovations	#569876 Gants	68.11 \$	
Municipalité des Bergeronnes	Télécommunication, internet, assurance, transport, semence	837.96 \$	
Premier tech aqua	Contrat service	751.50 \$	
TOTAL:		2 912.03 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2019-10			
Ministère du Revenu	Taxe d'hébergement	1 955.25 \$	1134
Anik Gagnon	#569847 Achat accomodation	16.09 \$	1153
Carte Corpo-rate	Frais carte 1.75\$, #569861 essence 62.97\$, #569865 essence 130.73\$ (3)	195.45 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	1 588.64 \$	Accès D
Revenu Québec	TPS-TVQ juil à sept	42 017.30 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	4 091.21 \$	Accès D
Visa Desjardins	Frais visa netbanx	45.10 \$	Auto
Visa Desjardins	Frais machine paiement direct	487.01 \$	Auto
Salaire	Total salaire mensuel	10 411.86 \$	
SOUS-TOTAL:		60 807.91 \$	
TOTAL:		63 719.94 \$	

19-11-3309 Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles d'octobre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 9.61 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'octobre 2019

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 9.61 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
SALLE DE QUILLES**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2019-10			
G.L.R.	Purificateur d'air	9.61 \$	
TOTAL:		9.61 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2019-10			
SOUS-TOTAL:		0.00 \$	
TOTAL:		9.61 \$	

19-11-3310 Transfert des crédits budgétaires

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter le transfert de crédits budgétaires suivants, tel que déposé par la directrice générale :

No compte GL	Description du compte de dépense	Budget 2019	Transfert de crédits	Budget modifié
Conseil				
02-110-00-262	R.Q.A.P. Élus	219.00	100.00	319.00
02-110-00-346	Frais congrès - Élus	0.00	964.00	964.00
Administration				
02-130-00-262	R.Q.A. P - Adm	1 254.00	602.00	1 856.00
02-130-00-419	Frais de recouv constat	200.00	2 470.00	2 670.00
02-130-00-660	Article de nettoyage	400.00	185.00	585.00
Gestion du personnel				
02-160-00-340	Publicité et information	400.00	129.00	529.00
Autres				
02-190-00-340	Publicité et information	1 000.00	557.00	1 557.00
02-190-00-410	Services professionnel	2 625.00	168.00	2 793.00
02-190-00-412	Services juridique	5 000.00	2 720.00	7 720.00
02-190-00-420	Assurance	11 795.00	1 206.00	13 001.00
02-190-00-494	Cotisation association	2 500.00	367.00	2 867.00
Sécurité incendie				
02-220-00-310	Frais déplacement	0.00	216.00	216.00
02-220-00-423	Assurance responsabilité	0.00	302.00	302.00
02-220-00-425	Assurance camion incendie	217.00	613.00	830.00
02-220-00-455	Immatriculation - camion incendie	0.00	272.00	272.00
Circulation et stationnement				
02-355-00-640	Pièces et acc. Signalisation	2 500.00	30.00	2 530.00
Approvisionnement/traitement de l'eau				
02-412-00640	Pièces et acc - amenée d'eau	100.00	308.00	408.00
Réseaux de distribution de l'eau				
02-413-00-322	Frais messagerie	100.00	97.00	97.00
Réseaux d'égout				
02-415-00-421	Assurance	646.00	143.00	789.00
Cueillette et transport				
02-451-10-953	Achat équipement environnemental	0.00	2 773.00	2 773.00
Centre de la petite enfance				
02-530-00-422	Assurance	1 249.00	187.00	1 436.00
CJE				
02-540-00-262	RQAP	12.00	3.00	15.00
02-540-00-522	Entretien	876.00	128.00	1 004.00
Aménagement, urbanisme et zonage				
02-610-00-310	Déplacement	1 315.00	1 042.00	2 357.00

02-610-00-670	Fourniture de bureau	0.00	26.00	26.00
---------------	----------------------	------	-------	-------

Tourisme

02-622-00-262	RQAP	321.00	69.00	390.00
02-622-00-970	Subvention tourisme	6 000.00	332.00	6 332.00

Patinoire intérieures et extérieurs

02-701-30-521	Entretien patinoire	200.00	73.00	273.00
---------------	---------------------	--------	-------	--------

Piscines, plages, ports de plaisance

02-701-40-970	Contribution piscine	1 250.00	623.00	1 873.00
---------------	----------------------	----------	--------	----------

Parcs et terrains de jeux

02-701-51-20	Entretien - terrain tennis	0.00	968.00	968.00
--------------	----------------------------	------	--------	--------

Salle de quilles

02-701-90-341	Achat équipement	0.00	200.00	200.00
---------------	------------------	------	--------	--------

Polyvalente

	Rémunération			
02-701-91-141	conciergerie	0.00	78.00	78.00
02-701-91-222	A-E	0.00	2.00	2.00
02-701-91-232	FSS	0.00	4.00	4.00
02-701-91-242	CSST	0.00	2.00	2.00
02-701-91-252	RQAP	0.00	1.00	1.00

Bibliothèques

02-702-30-496	Frais banque	0.00	27.00	27.00
---------------	--------------	------	-------	-------

Autres

02-702-90-951	Programme ac. Cult (St-Jean)	1 000.00	216.00	1 216.00
---------------	------------------------------	----------	--------	----------

Édifice municipale

02-810-00-522	Entretien - bat mun	4 077.00	1 316.00	5 393.00
---------------	---------------------	----------	----------	----------

Machinerie et véhicules

	Assurances - véhicule			
02-820-00-425	moteurs	232.00	38.00	270.00
02-820-00-649	Entretien outillage	600.00	181.00	781.00

46 088.00	19 738.00	65 726.00
-----------	-----------	-----------

02-110-00-212	A-E - Élus	675.00	-675.00	0.00
02-110-00-454	Frais formation	750.00	-730.00	20.00
02-130-00-212	Cot. REER employeur - adm	8 676.00	-602.00	8 074.00
02-130-00-413	Comptabilité et vérification	20 000.00	-5 301.00	14 699.00
02-190-00-960	Programme accompagnateur	200.00	-200.00	0.00
02-210-00-441	Contribution sureté du québec	42 000.00	-446.00	41 554.00
02-220-00-339	Frais service 911 (Caureq)	333.00	-15.00	318.00
02-220-00-422	Assurance caserne	1 975.00	-1 976.00	-1.00
02-370-00-423	Assurance aéroport	2 964.00	-463.00	2 501.00
02-412-00-522	Entretien - Station chloration	2 000.00	-308.00	1 692.00
02-412-00-322	Frais messagerie	100.00	-83.00	17.00
02-610-00-494	Cotisation association	150.00	-150.00	0.00
02-622-00-951	Quote-part mrc fond tourisme	844.00	-131.00	713.00
02-701-50-447	Camp de jour	6 960.00	-1 066.00	5 894.00
02-702-51-421	Assurance	3 239.00	-257.00	2 982.00
02-702-90-970	Commandites culturel	2 800.00	-400.00	2 400.00
02-820-00-423	Assurance - resp publique	1 854.00	72.00	1 926.00
02-820-00-429	Assurance - outils	349.00	-224.00	125.00

02-820-00-455	Immatriculation	600.00	-197.00	403.00
02-820-01-425	Assurance	357.00	-4.00	353.00
02-820-01-455	Immatriculation Int. Sur emprunt	475.00	-17.00	458.00
02-990-00-891	temporaire	5 600.00	-3 033.00	2 567.00
02-140-00-321	Frais messagerie	700.00	-700.00	0.00
02-140-00-610	Aliment et boisson	250.00	-250.00	0.00
02-140-00-670	Fourniture de bureau	1 000.00	-1 000.00	0.00
02-140-00-140	Rémunération	2 000.00	-1 582.00	418.00
			-19 738.00	

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

19-11-3311 Demande de PPCMOI 2019-01 relative au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Deuxième projet de résolution – Lot 4 343 640

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du lot 4 343 640 du cadastre du Québec a déposé une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE par la demande de PPCMOI 2019-01, la requérante souhaite ériger une résidence de villégiature d'une largeur et d'une longueur de 7,32 mètres sur le lot 4 343 640 du cadastre du Québec alors que le Règlement de zonage 2010-050 n'autorise pas un tel usage dans la zone 105-Co;

CONSIDÉRANT QUE tout projet particulier doit, pour être autorisé, respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité

CONSIDÉRANT QU'il a été résolu à la majorité des membres du CCU de recommander au conseil municipal d'accepter la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution représente le deuxième projet de résolution de la demande de PPCMOI 2019-01;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité accepte le deuxième projet de résolution de PPCMOI 2019-01.

19-11-3312 Adoption du règlement no. 2019-135 modifiant le règlement 2010-050 relatif au zonage et à la grille des spécifications afin de modifier les usages permis dans la zone 122-R

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage 2010-050 est modifié par le Règlement 2019-135 afin de modifier les usages permis dans la zone 122-R;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut, par règlement, modifier son règlement de zonage afin de répondre aux nouvelles réalités d'aménagement et de développement de son territoire, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, n'est pas propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire une disposition qui vise à permettre la réalisation d'un projet qui est relatif à un équipement collectif au sens du deuxième alinéa de ce même article;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil tenue le 9 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, à l'exception du conseiller Charles Lessard se retirant de la décision en raison de conflit d'intérêt, *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

RÈGLEMENT NO. 2019-135

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-050 RELATIF AU ZONAGE ET À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 122-R

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

La grille des spécifications, faisant partie intégrante du Règlement de zonage 2010-050, est modifiée pour la zone 122-R en y apportant les modifications suivantes :

- Permettre, comme usage permis de plein droit en vertu du Règlement de zonage 2010-050, les bâtiments et installations de propriété publique à usage collectif relatif aux secteurs de l'éducation ou des sports et des loisirs.

ARTICLE 3.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ AUX BERGERONNES, CE 11^e JOUR DE
NOVEMBRE 2019**

19-11-3313 Bail relatif à la SOPFIM

CONSIDÉRANT QUE la SOPFIM désire réaliser des travaux de pulvérisation aérienne sur la forêt privée et publique afin d'atténuer les dommages causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette;

CONSIDÉRANT QUE la SOPFIM a proposé un bail de 3 ans pour la location d'un hectare de terrain adjacent à la piste d'aviation des Bergeronnes et qu'il sera possible d'y mettre fin en tout temps sans frais;

CONSIDÉRANT QUE la SOPFIM s'engage à payer à la Municipalité un taux fixe de 500 \$ par année et une prime de 100 \$ par jour d'utilisation du bien loué si et seulement si le site est utilisé;

CONSIDÉRANT QUE l'entente sera en vigueur jusqu'au 10 juillet 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte la proposition de la SOPFIM aux conditions décrites dans l'entente dûment signée par les deux parties.

19-11-3314 Achat de ponceaux pour accès de déneigement de bornes fontaines sur la route 138

CONSIDÉRANT QUE la construction de deux accès de déneigement aux bornes fontaines situées entre MM. Yvan Lessard et Robert Larouche ainsi qu'en face du camping Bon-Désir sera à effectuer en 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de deux ponceaux de 450 mm et 600 mm de diamètre sera nécessaire pour les travaux;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ces ponceaux sont estimés à 2 500 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, à l'exception du conseiller Charles Lessard se retirant de la décision en raison de conflit d'intérêt, *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

QUE le Conseil accepte l'achat de deux ponceaux de 450 mm et 600 mm de diamètre pour le projet de construction des accès pour le déneigement des bornes fontaines située entre MM. Yvan Lessard et Robert Larouche ainsi qu'en face du camping Bon-Désir au montant approximatif de 2 500 \$ taxes en sus;

QUE la réalisation de ce projet est prévue pour l'année 2020.

19-11-3315 Agrandissement de la cour arrière du CPE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire revenir sur sa décision concernant l'agrandissement de la cour arrière du CPE lors de la dernière séance du Conseil (*Rés. 19-10-3290*);

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière insuffisante accordée au CPE les a contraint à réduire la dimension des plans projetés;

CONSIDÉRANT QUE le CPE offre un service essentiel à la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du bâtiment et qu'un montant pour l'entretien des lieux avait déjà été prévu;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil entérine le projet d'agrandissement de 160 pieds/carré concernant la cour extérieure du CPE au montant de 2 500 \$.

19-11-3316 Arpentage, étude de sécurité du barrage de la prise d'eau

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Gendreau de la firme *SG expert conseil* a constaté, lors de sa première visite, les endroits où l'accumulation d'eau pourrait être problématique s'il y avait rupture de barrage;

CONSIDÉRANT QU'un relevé d'arpentage doit être fait tel que décrit dans l'offre de service en septembre 2019 de M. Sylvain Gendreau de la firme *SG expert conseil*;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions nous ont été acheminées:

Géo-Civil	3 795 \$ taxes en sus
Jean Roy	Aucune proposition
Yan Chamberland	13 000 \$ taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte la proposition de la compagnie Géo-Civil pour un relevé d'arpentage au montant de 3 795 \$ taxes en sus.

DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR

19-11-3317 Affichage pour le camping Bon-Désir

CONSIDÉRANT QUE l'affichage et la signalisation du camping Bon-Désir sont désuets;

CONSIDÉRANT QUE la soumission suivante a été déposée par Mme Arlen Gauthier incluant 35 pancartes de différentes grandeurs dont certaines sont réfléchives, 23 logos différents de grosseurs variées, 4 lexans écrit miroir doublés d'un vinyle blanc et les pièces de monnaie imprimées pour laveuses, sècheuses et douches :

Arlen Gauthier	
MATÉRIEL	PRIX
Omégabond	988 \$ taxes en sus
Coroplast 10 mm	888 \$ taxes en sus
Coroplast 4 mm	788 \$ taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte la soumission de Mme Arlen Gauthier au montant de 988 \$ taxes en sus comprenant le matériel en Oméga-Bond ci-haut décrit.

19-11-3318 Offre de services pour réaliser le site Web du camping Bon-Désir

CONSIDÉRANT QUE la version du site Web du camping Bon-Désir était devenue obsolète;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandées à plusieurs concepteurs de sites;

CONSIDÉRANT QUE les offres suivantes ont été déposées et que toutes les firmes ayant déposé des offres ont fait des réalisations satisfaisantes après vérification;

Firme	Coûts
Image Xpert	3 600.00\$ taxes en sus
Horizon Graphik	3 880.00\$ taxes en sus
Saguenay Média	3 800.00\$ taxes en sus
Web GraphX	2 400.00\$ taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil mandate la compagnie Web GraphX pour la réalisation du site Web du camping Bon-Désir au montant de 2 400\$ taxes en sus;

QUE Mme Véronique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer pour et en son nom, l'octroi du contrat de services.

DOSSIERS DE LA SALLE DE QUILLES

19-11-3319 Rapport d'activités de la salle de quilles par le conseiller Martin Gagné

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le conseiller Martin Gagné, membre du comité de gestion de la salle de quilles et entérinent les actes posés par le comité pour le mois d'octobre 2019, tels que mentionnés dans le rapport.

DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE, DE COTISATION ANNUELLE OU DE DEMANDE D'ADHÉSION

19-11-3320 Journal Haute-Côte-Nord – Proposition publicitaire pour les vœux des Fêtes 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte la proposition publicitaire du Journal Haute-Côte-Nord pour les vœux des Fêtes 2019 au montant de 350 \$ taxes en sus ainsi que 10 \$ supplémentaire pour les frais web.

19-11-3321 CHME – Publicité pour les vœux des Fêtes 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil refuse la proposition publicitaire de CHME pour les vœux des Fêtes 2019.

19-11-3322 Club Lions Escoumins-Bergeronnes – Renouvellement pour la publicité dans le bottin

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte la demande de renouvellement pour la publicité dans le bottin du Club Lions Escoumins-Bergeronnes au montant de 50 \$.

19-11-3323 FQM – Adhésion annuelle 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte la demande de renouvellement d'adhésion annuelle 2020 fait par la FQM au montant de 1 115.79 \$ taxes incluses.

19-11-3324 Renouvellement – Guide touristique 2020-2021 de Tourisme Côte-Nord

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte la demande de renouvellement pour le guide touristique 2020-2021 de Tourisme Côte-Nord au montant de 260 \$ taxes en sus.

CORRESPONDANCE

- Club sportif des Bouleaux Blancs des Escoumins inc. – Approbation des passages pour la saison 2019-2020 pour les sentiers de motoneige

SUJETS DIVERS

19-11-3325 Appui à la Giroflée pour reconnaître les RSG en milieu familial

CONSIDÉRANT QUE la Giroflée a approché les municipalités de la Haute-Côte-Nord afin qu'elles reconnaissent que les responsables de service de garde (RSG) sont essentiels dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QU'il y a un service de garde en milieu familial sur le territoire des Bergeronnes et que 9 enfants fréquentent cette garderie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dotée d'une politique familiale car elle est consciente de l'importance des jeunes familles dans sa communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, la conseillère Manon Brassard s'abstenant de prendre part à la décision

QUE la Municipalité des Bergeronnes appuie la Giroflée et qu'elle se joigne aux municipalités voisines pour souligner l'apport indéniable des RSG pour sa communauté.

QUE la Municipalité des Bergeronnes remette une plaque reconnaissance aux propriétaires de ce RSG qui sont Roger Girard et Manon Brassard.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions de l'assistance.

19-11-3326 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire déclare donc la séance close à 19 h 31.

Francis Bouchard
Maire

Véronique Lapointe
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.